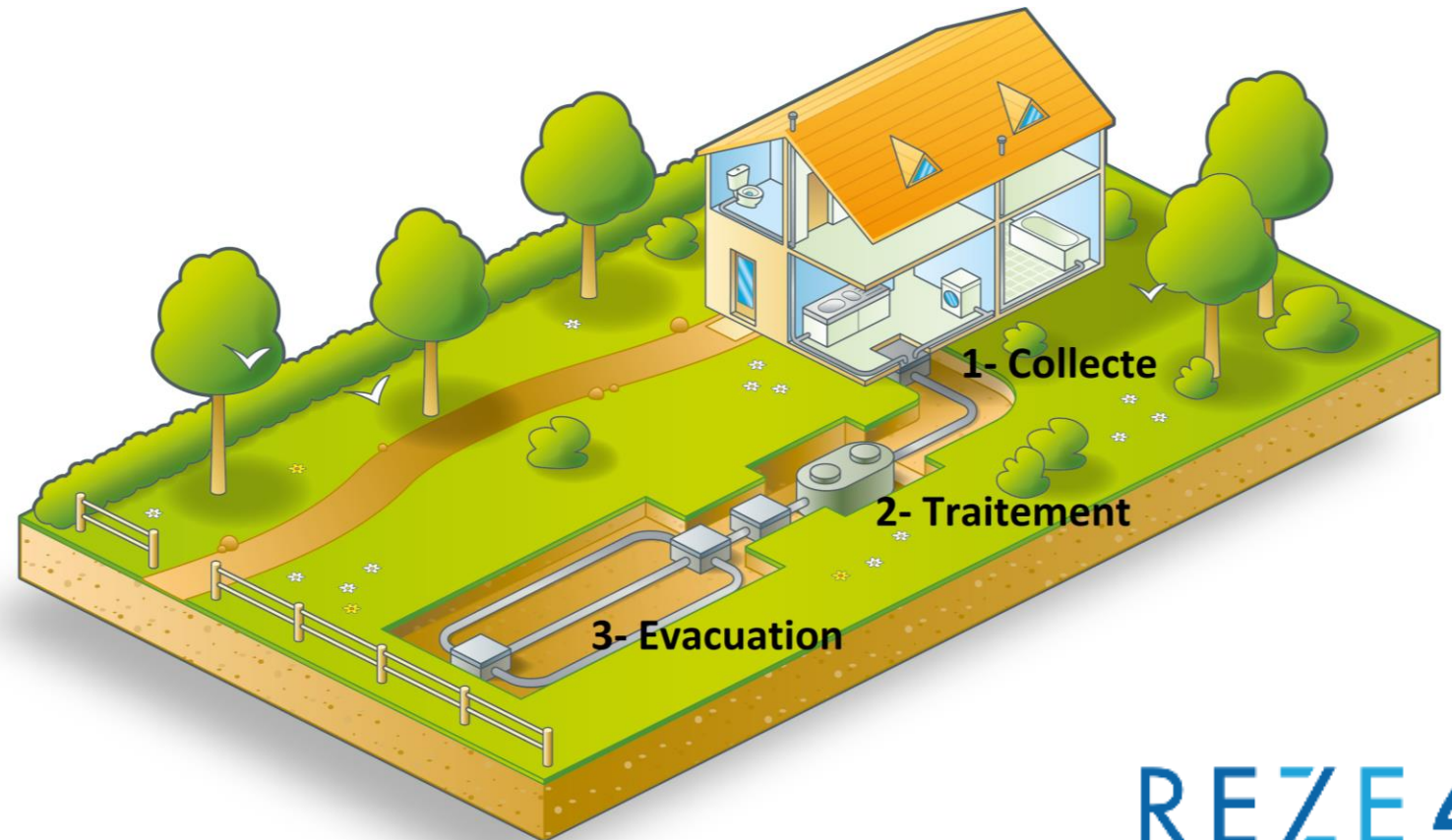


L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques.

Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent, par conséquent, traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Les eaux usées à traiter sont constituées des eaux vannes (sanitaires) et des eaux ménagères ou eaux grises (lavabos, cuisine, lave linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement de l'ensemble des eaux usées, conformément aux règles et normes en vigueur, afin de prévenir tout risque sanitaire ou environnemental.

Principes de l'Assainissement Non Collectif

Suite à la **collecte (1)**, les eaux usées domestiques sont prétraitées dans une fosse **étanche (2)** qui permet la décantation des matières en suspension, la rétention des éléments flottants et une première étape de dégradation. Les eaux usées sont par la suite acheminées vers le traitement où l'élimination de la pollution est assurée par dégradation biochimique (activité microbologique) des eaux grâce au passage dans un réacteur naturel constitué soit par un **sol naturel (3)**, soit par un sol reconstitué (massif de sable...).



① Collecte (boîte de collecte)
Collecte l'ensemble des eaux usées (eaux vannes des toilettes, eaux ménagères de la cuisine et de la salle de bain)

② Prétraitement (généralement fosse toutes eaux)
Traite 30% de la pollution

③ Traitement (épandage, filtre à sable...)
Composé de drains permettant l'infiltration progressive de l'eau et le traitement des 70% de pollutions restantes par les micro-organismes du sol

④ Ventilations
La ventilation primaire (avant la fosse) permet l'oxygénation des bactéries épuratrices de la fosse. La ventilation secondaire (après la fosse) permet d'évacuer les gaz de fermentation via un extracteur.

⑤ Regards de visite
Permettent d'assurer le contrôle et l'entretien des installations

